

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 janvier 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

-AYANT DONNE POUVOIR : 4

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Fabien RAISSON), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Léon EMPEREUR, Alain EMPRIN, Louis GARNIER, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Eric MINORET, Jean-Pierre MOREL, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

2017-14 TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Il est rappelé que, par délibération n°2015-75 du 7 décembre 2015, le Conseil communautaire a déterminé les grilles tarifaires fixant les participations des familles pour l'année 2016.

Le bilan de l'année écoulée fait apparaître des tarifs jugés trop importants par les parents, avis partagé par la CAF de la Savoie en comparaison avec les autres Communautés de communes.

En conséquence, il y a lieu de définir de nouveaux tarifs à compter de l'année 2017, en fonction d'une répartition par quotient familial qui conditionne l'attribution de prestations de service accordée par la Caisse d'Allocations Familiales.

La grille tarifaire suivante est présentée:

Tranche QF	QF1 <600	QF2 600<800	QF3 800<1000	QF4 1000<1200	QF5 1200<1400	QF6 ≥1400	Hors CCHT
Tarif à l'heure	0,75	1,1	1,45	1,8	2,15	2,5	5
Tarif ALSH pour 8/9h	6,75	9,9	13,05	16,2	19,35	22,5	45

Il est proposé un tarif minoré de 20% par enfant supplémentaire à partir de 2 fréquentant l'ALSH inscrit en même temps pour le même jour, à savoir

Tranche QF	QF1 <600	QF2 600<800	QF3 800<1000	QF4 1000<1200	QF5 1200<1400	QF6 ≥1400
Soit un tarif heure par enfant supplémentaire	0,6	0,88	1,16	1,44	1,72	2
Tarif ALSH pour 8/9h pour 2 enfants	12,15	17,82	23,49	29,16	34,83	40,5

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **VALIDER** les grilles tarifaires présentées ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

